



Cotonou, le 08 JUIN 2023

N° 085 / FNDAJSL/SPAS/SPAJ-SPAL/SA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs (FNDAJSL) lance un avis à manifestation d'intérêt dans les secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs au titre de l'année 2023.

Peuvent postuler à cet appel, les associations de jeunesse, de sport et de loisirs enregistrées en République du Bénin ; les promoteurs de jeunesse, de loisirs et de sport agréés par le FNDAJSL ; les structures publiques en charge des secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs ; les Organisations Non Gouvernementales ; les Coopératives et les Mairies.

Les financements seront accordés pour les types de projets répondant aux critères ci-après :

les projets de jeunesse à but non lucratif (non commercial), communautaires d'action sociale, solidaires, innovants et créatifs ; les projets socio-éducatifs, collectifs et en milieu rural qui tiennent compte du genre ; les projets sportifs offrant la diversité des pratiques sportives favorisant la coopération entre les acteurs du sport et la synergie des pratiques, les projets en faveur de l'innovation sociale, du développement des activités physiques et sportives, les projets en faveur du sport-santé, des performances sportives des femmes et personnes en situation de handicap ; les projets visant à faire émerger des solutions innovantes dans le sport ; les projets de loisirs visant la réduction de l'inégalité d'accès aux loisirs, les projets de formation des professionnels et promoteurs de loisirs, les projets de promotion des loisirs sains et éducatifs, les projets de promotion d'espaces de loisirs.

Les dossiers à fournir doivent comporter :

- une demande adressée au Directeur du FNDAJSL ;
- trois (03) exemplaires du projet rédigé suivant le canevas type du FNDAJSL (disponible au siège du FNDAJSL, sur le site Web du FNDAJSL, celui du Ministère des Sports ou encore dans les Directions Départementales des Sports) ;
- une copie de l'attestation délivrée par le FNDAJSL aux promoteurs individuels ;
- une copie de la Carte Nationale d'Identité du promoteur ; pour les associations, les ONG et les Coopératives, une copie de celles du Président, du Trésorier Général et du Secrétaire Général ;
- une attestation d'enregistrement au Ministère de l'Intérieur ou à la Préfecture et
- une copie de l'enregistrement de l'association/ONG au Journal Officiel du Bénin.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 30 juin 2023 à 17h00 30 mn.

NB : Les dossiers peuvent être déposés en version physique dans les Directions Départementales des Sports ou au secrétariat du FNDAJSL ou en ligne sur le site web du FNDAJSL : www.fndajsl-benin.net

Le Directeur
Imorou G. BOURAÏMA